



Association Pour la Sauvegarde des Animaux

Le Natus – Route de Cazaux
33260 LA TESTE DE BUCH

Conformément aux statuts, l'assemblée générale annuelle de l'APSDA s'est réunie le 27 janvier 2012, à la maison des associations, impasse des Glycines à La Teste-de-Buch.

Etaients présents : M. AMBIEL, Mme AUGER, Mme BARBIER, M. BATTIER, M. BEAUCHE, Mme BEAUCHE, M. BOURRAS, M. CHAUMET, Mme CHAUMET, Mme DEDIEU, Mme DUPUCH, Mme DURIEZ, Mme GUIGNET, M. HARGOUS, Mme HARGOUS, Mme HERPE, Mme JOUBERT, Mme KAPFER, Mme LABOUYERIE, M. MARECHAL, M. MASFRANT, Mme SEMMLER, Mme SOULET, Mme SUBERCAZE, soient 24 personnes présentes.

Etaients représentés : Mme ARISCON, Mme BESSE, M. BOYER, Mme DARCOS, Mme KOSTERMAN, Mme LAFARGUE, Mme MICHEZ, Mme MONTAUT, M. SAGNES, Mme TISSOT soit 10 personnes représentées.

L'assemblée est présidée par le Président, M. HARGOUS. Elle débute à 18h30.

Le nombre total de voix est de 34. Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

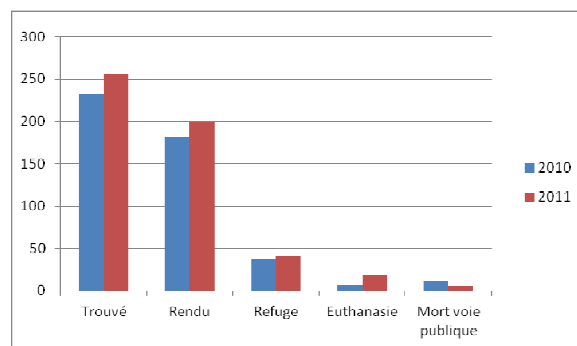
Assemblée Générale Annuelle

1. Rapport moral et d'activité

1.1. Fourrière Canine

256 chiens ont été admis en fourrière sur l'année 2011.

- 200 d'entre eux ont été rendus à leur propriétaire.
- 41 chiens ont été confiés au refuge.
- 18 chiens ont été euthanasiés.
- 6 chiens ont été ramassés morts sur la voie publique.



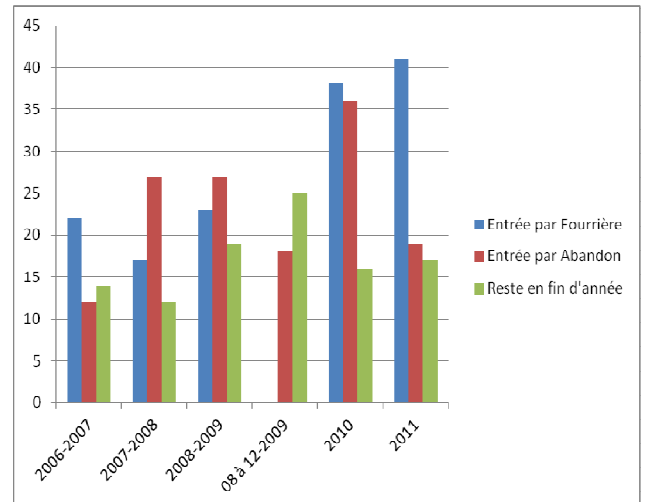
1.2. Refuge

Cette année 2011, 60 chiens sont entrés au refuge :

- 41 chiens en provenance de la fourrière canine,
- 19 chiens issus d'abandons.

Parmi les 41 chiens en provenance de la fourrière, 34 on été adoptés.

Parmi les 19 chiens issus d'abandons, 17 on été adoptés (dont 1 placé en famille d'accueil).



Ce qui fait un total d'adoption pour l'année 2011 de 51.

Un chien qui avait été placé en famille d'accueil est décédé (Fille).

Au 31 décembre 2011, 27 chiens étaient présents au refuge. Parmi eux, 4 ont été adoptés dans les premiers jours de janvier et 2 sont déjà réservés.

- 29 adolescents envoyés par le PRADO et 4 par l'UEMO de Mérignac (Unité Educative en Milieu Ouvert) ont été accueillis pour effectuer des heures de travaux d'intérêts généraux.
- 6 stagiaires ont contribué au fonctionnement du refuge (4 écoliers, 1 élève de lycée agricole et 1 de lycée professionnel).
- Un jeune de l'association « Au Moulleau avec St Vincent de Paul » est venu passer quelques mercredi après-midi.

1.3. Les Contrats de travail

Les 2 CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) ont été renouvelés au cours de l'année 2011.

Conformément au résultat du vote soumis aux bénévoles, à compter du 01.01.2012, un CAE sera transformé en CDI 20 h. Stéphanie a été recrutée sur ce poste. Elle s'occupera également des remplacements de Gauthier à la fourrière.

Stéphanie a obtenu, cette année, son attestation de capacité pour animaux de compagnie, au CFA agricole du Lot et Garonne.

A compter du 15.01.2012, le CAE de Patrick est renouvelé pour 1 an.

1.4. La Gazette

En 2011, a paru le 1^{er} numéro de la Gazette des bénévoles. Le second numéro est à votre disposition. Ce journal nous permet d'informer les bénévoles, de mieux se connaître et d'avoir des nouvelles des chiens adoptés. A compter de ce second numéro, la parution sera trimestrielle.

1.5. Les Brocantes

Les brocantes pour l'année 2012 auront lieu les :

- 14 et 15 avril 2012,
- 15 et 16 septembre 2012.

M. le Président soumet aux votes le rapport moral et d'activité.

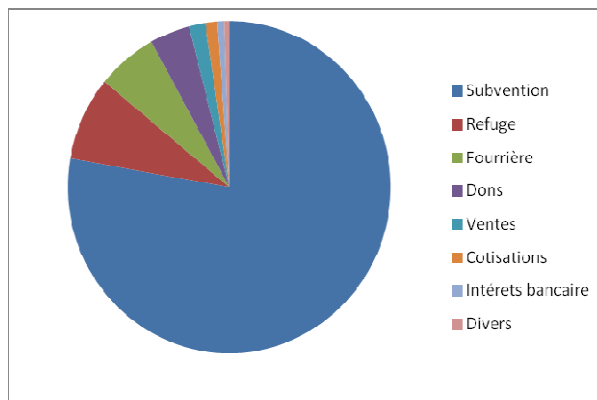
Le rapport moral et d'activité est accepté à l'unanimité.

2. Rapport financier

2.1. Compte de Résultat.

Cette année les recettes se sont montées à **115 212 €** composé principalement de :

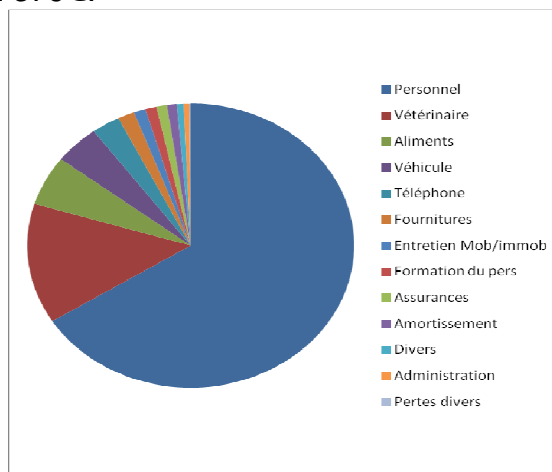
• Subvention COBAS :	75 000€	65.10%
• Subvention ASP :	13 575€	11.78%
• Subvention 30 m d'amis :	1 008€	
• Recette refuge :	9 450€	8.20%
• Recette Fourrière :	6 945€	6.03%
• Vente :	1 900€	
• Vente de Dons nature :	3 110€	2.70%
• Dons :	1 508€	1.31%
• Cotisations :	1 335€	1.16%
• Intérêts du livret A :	804€	
• Recettes Diverses :	576€	



Les dépenses hors investissements sont de **90 325€** Le principal poste de dépense est le personnel avec 59 668€, suivi des frais de vétérinaire 12 379€.

Les autres dépenses sont :

• Aliment pour animaux :	5 126€
• Véhicule (avec assurance) :	4 043€
• Télécommunications :	2 541€
• Fournitures diverses :	1 493€
• Entretien mobilier/immobi :	1 049€
• Formation personnel :	1 002€
• Assurance (hors véhicule) :	937€
• Amortissement :	875€
• Dépenses diverses :	607€
• Administration :	465€
• Pertes (F non honorées) :	150€



Pour un résultat positif de **24 887€**

2.2. Bilan

2.2.1. A l'Actif

Cette année 3 910€ ont été investis soit au cumulé depuis 2010, 8 047€ plus 6 522€ d'investissement en cours qui correspond à l'avance sur les travaux de l'infirmier et du hangar. Tout le matériel qui a une durée de vie supérieure à 1 an est pris en compte en investissement quel qu'en soit son coût afin d'avoir une vision réelle de la « richesse » de l'association.

Les stocks en fin d'exercice de 1 120€ sont principalement composés d'aliment pour chien et d'emballage pour l'expédition des livres. La créance de 43€ correspond aux ventes internet en attente de paiement.

Les avoirs financiers de 60 685€ sont composés comme suit :

- Livret A : 57 304€
- Banque refuge : 1 876€
- Banque fourrière : 258€
- Chèques à encaisser : 592€
- Caisse refuge : 317€
- Caisse fourrière : 336€

Le compte banque fourrière sera fermé dès que la COBAS aura pris en compte le changement de compte pour le versement de la subvention.

2.2.2. Au Passif

En fond propre nous avons les réserves 43 801€ dont 23 648€ de réserve de trésorerie et 20 153€ de réserve pour investissement. Cette dernière va servir à étaler les dotations sur investissements sur plusieurs années sans fausser le résultat annuel.

Le résultat de l'exercice est de 31 384€. La différence de 6 497€ avec le compte de résultat correspond à l'avance versée sur la construction de l'infirmier.

Les dettes fournisseurs sont composées de 1 105€ dû à la COBAS pour l'entretien et l'assurance du véhicule et 94€ dû au vétérinaire.

Les dettes sociales sont à réglées début janvier (Urssaf 4 197€, retraite et prévoyance 1 390€).

2.2.3. Bénévolat et dons en nature

Les heures de promenades correspondent à deux bénévoles le matin et trois l'après midi pendant 1h30 pour 34 711€.

Sont également comptabilisés :

- Comptabilité : 1 002€ / 6 heures par mois plus 7 heures pour la clôture annuelle,
- Brocante : 1 294€ / 102 heures
- Peinture fourrière : 343€ / 27 heures
- Démontage chalet : 609€ / 48 heures
- Lave linge : 76€ / 6 heures
- Réfection niches : 647€ / 51 heures
- Espaces verts : 419€ / 33 heures

Le montant des dons en nature est composé de 728€ pour les aliments et de 3 110€ d'objets revendus.

2.2.4. Faits marquants de l'exercice

Cette année il n'y a pas eu de gros achat de matériel ou d'investissement. Un contrat CDI de 20 heures en remplacement d'un CAE a été décidé ce qui représente une dépense supplémentaire d'environ 700 € par mois.

Ce contrat a été jugé nécessaire pour le fonctionnement correct de la fourrière.

Les devis des travaux de l'infirmierie ont été approuvés pour la somme de 64 975€. Une avance de 6 497€ a été versée lors du dépôt du permis de construire.

Je vous demande de bien vouloir approuver le bilan financier ainsi la mise en réserve pour investissement de la somme de 24 887€ qui correspond au résultat de cette année.

M. le Président soumet aux votes le rapport financier.

Le rapport financier est accepté à l'unanimité.

3. Travaux prévus en 2012

La construction de l'infirmierie et celle de l'abri pour le matériel ont été approuvés par les bénévoles lors du vote en novembre 2011.

Plusieurs devis ont été réalisés. Une entreprise (un groupement d'artisans) a été sélectionnée pour la totalité des travaux y compris le dépôt du permis de construire.

Ce dernier a été déposé le 16 décembre 2011. Nous attendons la réponse dont le délai est de 3 mois.

Pour le chalet, l'entreprise coulera la dalle de béton. Ultérieurement, nous ferons un appel aux bonnes volontés des bénévoles pour la reconstruction du chalet.

4. Règlement intérieur de la fourrière

Conformément à la précédente assemblée générale, un article concernant les « chiens mordeurs » est proposé aux bénévoles pour être ajouté au règlement intérieur de la fourrière.

Article 4 bis - Chien ayant mordu une personne.

En cas de nécessité, le propriétaire ou une autorité peut demander le placement en fourrière d'un chien ayant mordu une personne dans le respect des articles L212-14-2, L223-10, L211-14-1 du code rural.

Pendant un délai de 15 jours, le chien ne peut être ni euthanasié, ni cédé ou déplacé, sauf autorisation du service vétérinaire. En cas de décès durant cette période, le corps du chien ou tout au moins la tête sera remis au service vétérinaire en vue d'analyses.

Le chien est présenté trois fois au même vétérinaire. La première visite intervient dans les 24 heures après la morsure, la seconde au plus tard le 7ème jour et la dernière le 15ème jour.

Les frais de présentation à un vétérinaire comportementaliste ne sont pas compris dans le forfait "chien mordeur en attente d'euthanasie".

La décision d'euthanasie n'est pas du ressort du service de la fourrière, elle émane uniquement :

- du propriétaire du chien en accord avec son vétérinaire,

- du préfet ou d'un juge.

Dans le cas ou le propriétaire du chien n'est pas connu et qu'aucune décision n'est prise par les autorités à la fin de la durée de garde, il est présenté au vétérinaire de la fourrière qui décidera de son euthanasie.

M. le Président soumet aux votes l'ajout dans le règlement intérieur de la fourrière de l'article 4bis.

L'ajout, dans le règlement intérieur de la fourrière, de l'article 4bis concernant les « chiens mordeurs » est accepté à l'unanimité.

5. Questions Diverses

Nous possédons un site internet officiel <http://refuge-apsda.fr>

Mais aussi une page Facebook et un forum APSDA.

M. le Président félicite les bénévoles qui donnent de leur temps pour mettre à jour régulièrement ces sites, indispensables pour faire connaître l'association à de futurs adoptants ou bénévoles. Toutefois, il souhaiterait rappeler un point de réglementation.

Il est primordial de respecter la confidentialité des informations sur toute personne en contact avec le refuge, que ce soit des adoptants ou des personnes qui abandonnent leurs animaux.

En effet, en aucun cas, il ne peut être porté un jugement ou donné un avis au nom de l'APSDA. L'APSDA étant une association dont les statuts ont été soumis aux votes de ses membres, personne ne peut parler au nom de l'association.

Attention donc, de veiller scrupuleusement, quand vous utiliserez le nom de l'APSDA, de donner des informations neutres, sans porter de jugement.

Un membre de l'assemblée s'interroge sur l'existence d'une sauvegarde des données informatiques comptables et administratives de l'APSDA.

M. le Président rappelle que pour la partie comptable, il existe une sauvegarde des données sur l'ordinateur personnel du trésorier et sur l'ordinateur du refuge. Ils sont mis à jour de manière synchrone automatiquement. De plus, il est régulièrement fait une sauvegarde sur clé USB et sur un hébergeur extérieur gratuit (coffre-fort numérique).

Un membre de l'assemblée s'interroge sur le suivi des chiens après adoption.

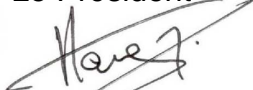
M. le Président signale qu'un suivi des chiens a été mis en place en fin d'année 2011. Il démarre à peine mais a actuellement de bons retours. Les comptes-rendus des visites effectuées par des bénévoles seront progressivement diffusés dans la gazette.

Un membre de l'assemblée rappelle que non seulement Fifille, mais aussi Morane et Ondine sont décédés en 2011 de mort naturelle. Malgré ces mauvaises nouvelles, il est encourageant de constater que ses anciens adoptants du tout début de l'APSDA nous tiennent au courant du décès de leurs chiens et pensent à nous pour la reprise éventuelle d'un animal.

Un membre de l'assemblée propose la création d'un livre d'or, à disposition des bénévoles, sur lequel serait indiqué le nom, la date d'entrée et d'adoption pour chaque chien avec une photo. Cette proposition sera étudiée prochainement.


L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant de questions, M. le Président clos l'assemblée générale à 19h30 et invite tous les présents à partager la galette des rois.

Le Président



Michel HARGOUS

Le Secrétaire



Lionel BOURRAS